

Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt-et-trois, le 14 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 7 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,
Frédéric ARNOUX, Serge ARTHAUD-BERTHET, Stéphanie BOUSQUET
Florence FACQ, Valérianne GAIDET

Étaient absents

Emmanuel FAVRE-COLLET

Avaient donné pouvoir

Brigitte VIALETTE à Stéphanie BOUSQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Stéphanie BOUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Décision modificative budgétaire n°1

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le budget primitif 2023 en section d'investissement :

Recettes

art 1641/16 + 40 000 €

Dépenses

art 2131/21 + 25 000 €

art 2135/21 + 8 000 €

art 2183/21 + 4 000 €

art 1641/16 + 3 000 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Décision modificative budgétaire n°2

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le budget primitif 2023 en section de fonctionnement et en dépense :

art 66111 + 1 550 €
art 6688 + 4 350 €
art 65134 + 5 000 €

art 60612 - 3 400 €
art 6215 - 7500 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Autorisation donnée au maire pour procéder à des virements de crédits

Rapporteur : Philippe JEAN

Délibération reportée au lors du prochain budget

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

Objet : Recours gracieux à l'encontre de la délibération n° 2 du conseil municipal du 20 juillet 2023 relative au projet de périmètre de PAEN

Monsieur le maire informe qu'un recours gracieux a été déposé en mairie en date 28/08/2023 à l'encontre de la délibération n°2 du conseil municipal du 20 juillet 2023 relative au projet du PAEN. Le conseil municipal a 2 mois, soit jusqu'au 28/10/2023 pour y apporter une réponse.

La loi dite ZAN (zéro artificialisation nette des sols) a été publiée au JO le 21/07/2023. ∴ Pour St Jean, entre 2024-2030, seulement 11 permis seront accordés. De 2030 à 2040, le nombre de permis de construire sera divisés par 2. De 2040 à 2050, aucun permis de construire sera accordé.

Le collectif contre le projet de PAEN de St Jean le Vieux, représenté par Mme Vial-David, présente ses arguments pour faire annuler la délibération n°2 prise lors du conseil municipal du 20/07/2023. Il demande notamment d'avancée avec prudence dans ce projet. Le collectif a rendez-vous le 2/10/2023 avec la Chambre d'agriculture et le Département.

Monsieur le maire rappelle que ce projet va faire l'objet d'une enquête publique et que des ajustements pourront être faits s'ils s'avèrent pertinents.

Information n°2

Objet : Location de la salle des fêtes

Mise en place des fiches procédures concernant l'utilisation de la sono, l'utilisation de la cuisine et du ménage. Les demandes de réservations seront possibles via le site internet de la mairie.

La salle devrait pouvoir être ouverte à la location dès début octobre 2023.

Cette année sera un test et des adaptations seront donc à prévoir en fonction des retours suite aux futures locations.

Information n°3

Objet : Inauguration

L'inauguration de l'espace cœur de village est prévue le samedi 7 octobre 2023 à 15h00

La circulation du secteur sera revue pour être fluidifiée.

Information n°4

Objet : Travaux à Domène - Place Matussièrè

Les travaux sur la place Matussièrè vont débuter en octobre 2023 pour une durée de 2 ans. La place Matussièrè sera complètement coupée en juillet et août 2024.

Lors des périodes où la circulation alternée sera mise en place, il est à prévoir jusqu'à 30 minutes d'attente.

Les cars scolaires seront également impactés par ce souci de circulation. Dès que la mairie aura les informations, un message sera envoyé à la liste de diffusion des habitants.

Information n°6

Objet : Devis vidéoprojecteurs / écrans

Il est décidé d'équiper la salle des fêtes et le café associatif de vidéoprojecteur et d'écran. Les devis sont en cours de demande.

Information n°7

Objet : Câbles télécom

Relancer Orange au sujet des câbles qui ne sont toujours pas raccrochés le long de la montée à St Jean le Vieux.

Il est suggéré que les habitants ayant des problèmes de raccordement fibre ou cuivre, déposent une réclamation à l'arcep. La réclamation se fait en ligne.

Le poteau en bas du chemin du cimetière est complètement vermoulu et très dangereux. Le signalement a été fait.

Information n°8

Objet : Chemin du cimetière

Suite aux gros orages, le chemin rural du cimetière se détériore et engendre des dégâts dans les habitations situées au Couvat.

En lien avec la communauté de communes Le Grésivaudan qui est en charge de l'entretien de ce chemin, il est proposé de créer des saignées en béton dans un premier temps. Voir s'il est également possible de mettre en place une pièce métallique verticale qui empêcherait les feuilles, branches d'aller boucher le regard situé en bas du chemin.

Information n°9

Objet : Divers

- Demander un devis pour une remise en taille des arbres situés aux abords de l'équipement communal
- Faire un inventaire des points qui nécessiteraient de louer une pelle mécanique sur la commune
- L'abri situé dans le jardin de la salle des fêtes a été débarrassé
- Fêtes des pommes le 8/10/23 à La Combe de Lancey : voir pour leur livrer les tables et les bancs de la commune.
- Nids de Frelon : un nid de frelon a été détruit cet été dans le hameau du Buisson. Un autre nid est probablement au niveau du hameau du Couvat, mais non trouvé à ce jour.
- Beaucoup de décharges sauvages sur la commune, notamment au niveau du chargeoir à bois à après l'abri à sel

Information n°10

Objet : Prochains conseils municipaux

Jeudi 12 octobre

Jeudi 16 novembre

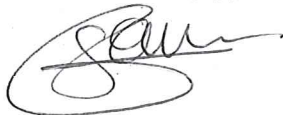
Jeudi 7 ou 14 décembre

Jeudi 18 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

A Saint-Jean-Le Vieux, le 14 septembre 2023

Stéphanie BOUSQUET
Secrétaire de Séance



Franck REBUFFET-GIRAUD
Maire

